

# CONSEIL D'ADMINISTRATION COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 15 juillet 2020 à 19 heures 15 minutes  
Salle socio-éducative de Prissé-la-Charrière

## **Présents :**

Mme AUDREN-DYON Annick, Mme BAILLARGUET Emilie, M. BERTHAUD Jimmy, Mme FORGEARD Sylvie, Mme GAUFFICHON Annie, Mme MARQUIS Fernande, Mme OUVRART Sandrine, Mme ROBIER Yvette, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine, M. VENEAU Antoine

## **Procuration(s) :**

Mme LAJOUAIS Amanda donne pouvoir à M. VENEAU Antoine

## **Absent(s) :**

## **Excusé(s) :**

Mme LAJOUAIS Amanda, Mme PAQUET Stéphanie

**Secrétaire de séance :** Mme OUVRART Sandrine

**Président de séance :** M. SALANON Jean-François

**Numéro interne de l'acte : 2020-03**

**Objet : Election d'un vice-président**

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de nommer un vice-président.

Madame Karine TEILLET propose sa candidature.

Le Conseil Municipal, décide, de nommer Karine TEILLET comme vice-présidente.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**Numéro interne de l'acte : 2020-04**

**Objet : Montant de l'aide d'urgence**

Monsieur le Président expose au Conseil d'Administration que conformément au règlement intérieur les demandes d'aide dont l'urgence le nécessite peuvent faire l'objet d'une décision immédiate du président ou vice président qui jugent l'opportunité de la demande.

Le Conseil d'Administration donne pouvoir au Président ou en son absence au Vice-Président d'accorder une aide en urgence pour un montant limité.

Il convient par conséquent au Conseil d'Administration de fixer le montant de l'aide.

Après en avoir délibéré le Conseil d'Administration décide de fixer le montant limite de l'aide comme suit :

100 € pour une personne seule,  
150 € pour un foyer de deux personnes,  
25 € supplémentaires par enfant.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**Numéro interne de l'acte : 2020-05**

**Objet : Vote du budget 2020**

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur le Président vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2020.

**Investissement**

Dépenses :	0.00 €
Recettes :	0.00 €

**Fonctionnement**

Dépenses :	5 765.89 €
Recettes :	5 765.89 €

**Questions diverses**

Monsieur le Président donne lecture du règlement intérieur. Prévoir de revoir l'article 20 et 21 concernant les aides d'urgence et facultatives.

Fait à PLAINE D ARGENSON  
Le Président,

